



Exposé de position

**L'impact des récentes compressions budgétaires et des contraintes financières récurrentes
sur la réussite scolaire et la survie des écoles anglophones au Québec**

faisant suite à la Table ronde du COPRSAQ sur l'avenir de l'éducation en anglais au Québec
tenue le 29 novembre 2012

présenté à

Marie Malavoy

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

et

Pierre Duchesne

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

SANDRA FURFARO, coprésidente

MARIAN LOTHIAN, coprésidente

Le 23 janvier 2013

Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) est une communauté d'apprentissage professionnelle qui œuvre conjointement à la promotion du leadership en éducation en réponse aux besoins de la communauté éducative anglophone du Québec.

Le Comité est composé de 31 membres nommés par les associations qu'ils représentent :

- *Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones (ADGCSAQ)*
- *Commissions scolaires à statut particulier (Crie, Kativik, du Littoral)*
- *Independent School Associations' Table (ISAT)*
- *Représentants des services éducatifs des commissions scolaires*
- *Administrateurs des services éducatifs complémentaires (ACES)*
- *Provincial Organization of Continuing Education Directors English (PROCEDE)*
- *Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec (AAEAQ)*
- *Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)*
- *Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)*
- *Comité directeur des collèges anglophones (Cégep)*
- *Universités anglophones du Québec*
- *Représentants du MELs – SSAACC*
- *Leading English Education and Resource Network (LEARN)*

Préambule

Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) fait état, dans le présent exposé de position, des préoccupations que suscite au sein de la communauté anglophone l'impact des récentes compressions budgétaires et des contraintes financières récurrentes sur la réussite scolaire. Le COPRSAQ démontre le caractère distinct du système scolaire anglophone au Québec et les solides consensus qui prévalent à tous les niveaux de la communauté éducative anglophone, et s'y appuie pour formuler des recommandations. Il demande donc que ces recommandations soient prises en sérieuse considération au moment de l'élaboration des règles budgétaires pour 2013-2014.

Préoccupations quant à l'impact des contraintes financières sur la réussite scolaire

Au cours de la dernière année, le COPRSAQ a discuté longuement et à fond des stratégies pédagogiques nécessaires pour favoriser la réussite scolaire dans le système scolaire anglophone. Durant ces discussions, les membres du réseau ont sans cesse réitéré leurs préoccupations quant à l'impact des contraintes financières et des récentes compressions budgétaires sur la réussite scolaire. La communauté éducative anglophone est fière de ses accomplissements en matière de réussite et de persévérance scolaires. La plupart des commissions scolaires anglophones ont déjà atteint la cible provinciale de 80 % fixée par le MELs pour l'année 2020. Nous sommes toutefois conscients de la nécessité de consolider ces résultats et de les améliorer. Or, le budget 2013-2014 adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 2012 a soulevé au sein de la communauté éducative anglophone des préoccupations accrues quant à sa capacité de mener cette tâche à bien.

Caractère distinct de la communauté éducative anglophone

Étant donné le contexte linguistique minoritaire dans lequel évolue la communauté éducative anglophone, les commissions scolaires publiques anglophones jouissent d'un solide appui au sein de leur collectivité à titre d'instances de gouvernance des écoles anglophones. La communauté éducative anglophone s'est dotée d'une approche de prestation des services éducatifs tout à fait distincte. Dans un avis présenté à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en mars 2010, la Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA) affirmait : « Après avoir observé des écoles francophones et anglophones, on constate que, dans l'ensemble, celles-ci embrassent des cultures

organisationnelles différentes. »¹ Les écoles anglophones adhèrent au Programme de formation de l'école québécoise et soumettent leurs élèves aux épreuves du ministère, mais leur petit nombre, leur dispersion géographique et les budgets de base par élève inférieurs dont elles disposent sont autant de facteurs qui ont mené à l'adoption d'approches pédagogiques qui leur sont propres. Témoignent éloquemment de ce caractère distinct du système scolaire anglophone le taux d'intégration élevé des élèves ayant des besoins particuliers et l'enseignement de la langue seconde dans l'objectif de former des élèves bilingues.

La communauté éducative anglophone œuvre en collaboration pour faire le meilleur usage possible de ses ressources limitées, surtout en matière de perfectionnement professionnel et de partage des ressources pédagogiques en langue anglaise. De cette collaboration découle un réseautage qui implique tous les niveaux de l'enseignement permettant ainsi un soutien mutuel et l'utilisation des ressources à sa disposition dans l'intérêt supérieur de ses élèves dans toutes les régions de la province.

La tenue d'une table ronde du COPRSAQ pour développer le consensus

Lors de sa séance de planification stratégique du 12 avril 2012, le COPRSAQ a cerné les principales préoccupations de la communauté éducative anglophone, soient les enjeux financiers et leurs contrecoups potentiels sur les classes. La session de planification stratégique a aussi permis d'amorcer la création d'un mécanisme élargi de consultation du secteur. Le 29 novembre 2012, le COPRSAQ conviait à une table ronde 25 associations et groupes (énumérés à l'annexe A) qui y ont délégué quelque 115 participants en provenance de toutes les régions du Québec. Cette consultation, une première pour le COPRSAQ, réunissait un vaste éventail représentatif d'intervenants clés de la communauté éducative anglophone, dans le but de partager des préoccupations, d'explorer des solutions et d'établir des consensus sur les besoins et les priorités qui permettraient de continuer à promouvoir la réussite scolaire au sein du secteur anglophone.

L'objectif spécifique de la Table ronde était de valider des recommandations soumises par le COPRSAQ à l'ensemble de la communauté éducative anglophone dans le cadre d'un processus de consultation. La Table ronde s'est penchée sur l'impact des contraintes financières et des récentes compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation, et sur la survie des écoles anglophones au Québec. Parmi les nombreux enjeux abordés, les participants ont cerné cinq questions d'une importance primordiale :

1. Le financement de l'enseignement dans la langue de la minorité
2. Le rôle du Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles (SSAACC)
3. La réussite scolaire, les contraintes et la responsabilité financières
4. Les partenariats / consortiums / innovations
5. L'éventail des programmes de formation professionnelle

Les participants ont discuté de ces enjeux et de solutions possibles en plénière et en sous-groupes. Chacun des sous-groupes a trouvé un consensus qu'il a partagé en plénière. Le recours à des techniques électroniques a ensuite permis à tous les participants d'exprimer leur opinion sur des propositions spécifiques, et de dégager aussitôt des consensus au sein de la communauté éducative anglophone.

¹ Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA), *Former les anglophones du Québec d'aujourd'hui*, 2010

Principaux enjeux et terrains d'entente

1. Importance du financement au titre de l'Entente Canada-Québec

La communauté éducative anglophone reçoit des fonds de l'Entente Canada-Québec mis à sa disposition par Patrimoine canadien afin de soutenir financièrement les groupes linguistiques minoritaires à travers le Canada. Une portion de ces fonds est actuellement administrée par le Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles (SSAACC). De nombreuses adaptations sont essentielles pour aplanir les obstacles auxquels se heurte le système d'éducation en langue de la minorité, et les fonds de l'Entente sont dès lors indispensables pour perpétuer la réussite scolaire dans les établissements scolaires anglophones du Québec.

Exemples des adaptations essentielles permises par les fonds de l'Entente

Besoins liés à l'enseignement dans la langue de la minorité de la communauté éducative anglophone	Adaptations
a) Enseignement intensif et enrichi du français, langue seconde	Pour préparer les élèves en fonction des réalités de la société québécoise, les parents optent massivement pour le programme d'immersion française (français enrichi) de la maternelle à la 5 ^e secondaire. Le secteur anglophone doit adapter le matériel pédagogique qui est en français ou produire des ressources adéquates pour le programme d'immersion. Il doit aussi adapter l'enseignement des autres matières pour veiller à ce que le temps consacré à l'enseignement du français ne nuise pas aux apprentissages. Les fonds de l'Entente appuient des projets de recherche et de développement menés par le personnel enseignant qui visent à trouver des méthodes efficaces d'améliorer l'acquisition des compétences linguistiques dans le programme d'immersion française.
b) Accès à la gamme complète des choix de cours (parcours, cours, programmes, etc.) du PFEQ aux petits nombres d'élèves en région éloignée	De nombreuses petites écoles anglophones sises en région éloignée n'ont pas l'effectif scolaire suffisant pour offrir la gamme complète des choix de cours du Programme de formation de l'école québécoise. La grande dispersion géographique ne permet pas le regroupement des élèves. Grâce aux fonds de l'Entente, la communauté éducative anglophone a créé l'organisme LEARN, qui offre des programmes en ligne et des ressources aux élèves anglophones de l'ensemble de la province.
c) Manuels scolaires et matériel pédagogique en anglais	La pénurie de manuels scolaires et de matériel pédagogique en anglais conformes au PFEQ pose un problème majeur à la communauté éducative anglophone. Les fonds de l'Entente ont servi à financer la création et la distribution de manuels scolaires dans les domaines clés du programme, comme la mathématique et la science. Au nombre des services offerts par LEARN et le COPRSAQ au titre des programmes financés, on compte la création de ressources et de matériel pédagogique complémentaires en anglais qui appuient l'enseignement et l'évaluation. Ces ressources sont

	<p>mises à la disposition de tout le personnel enseignant et professionnel.</p>
<p>d) Perfectionnement professionnel en anglais</p>	<p>Le SSAACC affecte une part des fonds de l'Entente à l'adaptation d'ateliers de perfectionnement professionnel du Ministère à l'intention de la communauté éducative anglophone, notamment pour répondre aux défis que présente la dispersion de son personnel. Afin d'assurer un accès équitable au perfectionnement professionnel en anglais, le COPRSAQ a aussi reçu des fonds de l'Entente pour travailler avec les unités centrales du MELS à l'adaptation d'ateliers de formation et d'information, et à la création d'un plan de perfectionnement professionnel complet à l'intention du personnel qui œuvre dans les établissements scolaires anglophones.</p>
<p>e) Taux d'intégration élevé (82,7 % en 2010-2011) des élèves ayant des besoins particuliers (EHDA) dans des classes ordinaires²</p>	<p>Historiquement, les commissions scolaires anglophones ont un taux d'intégration plus élevé que la norme provinciale et mettent l'accent sur des approches inclusives de l'adaptation scolaire. Les fonds de l'Entente ont permis la mise sur pied d'ateliers de formation en éducation inclusive et la création de matériel de soutien en anglais destinés au personnel enseignant en classe ordinaire et aux équipes-ressources. Parmi les mesures récentes à ce titre figure l'initiative <i>Always Learning About Differentiated Instruction</i> (ALDI), mettant l'emphase sur la différenciation dans les pratiques pédagogiques, à l'appui d'un modèle d'équipe-ressource en éducation inclusive et de l'élaboration de ressources d'intervention en anglais pour les difficultés d'adaptation.</p>
<p>f) Accès équitable à des services sociaux et médicaux en anglais</p>	<p>À de rares exceptions près, la communauté éducative anglophone se heurte, à l'extérieur de l'île de Montréal, à d'importantes difficultés d'accès à des services sociaux et médicaux en anglais pour les élèves et leurs familles. Les fonds de l'Entente aplanissent partiellement ces difficultés en permettant la mise en place de centres scolaires et communautaires (CSC) dans certaines écoles. Le CSC est un carrefour de services et d'activités accessibles à la communauté situé dans les locaux des écoles. Il permet aux écoles anglophones de desservir leur communauté et d'optimiser l'accès à un éventail de services éducatifs, de santé, sociaux et récréatifs, en stimulant et en consolidant des partenariats axés sur la réussite scolaire.</p>
<p>g) Mécanismes de soutien pour pallier l'insuffisance de ressources régionales au sein du système scolaire anglophone</p>	<p>Étant donné le contexte et les approches distinctes de la communauté éducative anglophone, les structures régionales en place ne sont pas en mesure de répondre pleinement à ses besoins. Il y a nécessité d'échange d'information et de ressources, et de soutien mutuel au sein de la communauté éducative anglophone. Les fonds de l'Entente ont appuyé la création de tables à vocation pédagogique aux fins d'échange et de coordination de ressources en anglais. Les sous-comités de la table des directeurs généraux – ACES, DEEN et PROCEDE – collaborent régulièrement à l'adaptation des plans d'action et des orientations du MELS aux fins de leur mise en œuvre dans le contexte anglophone.</p>

² MELS, SPRS, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2012-01-27

h) Accès à des outils en anglais pour produire et gérer les données relatives aux élèves	La création d'équipes affectées aux données en anglais et l'utilisation du sondage normalisé <i>Tell Them From Me</i> pour la prévention de la violence sont deux adaptations conçues par les commissions scolaires anglophones et mises en œuvre dans l'ensemble du réseau grâce aux fonds de l'Entente afin de favoriser la réussite scolaire et la sécurité des élèves.
i) Traduction de documents administratifs et de soutien pour les parents	Afin que toutes les parties prenantes aient accès à l'information relative aux politiques, lignes directrices et orientations du MELS, de nombreux documents de soutien à l'intention du personnel des écoles, des parents et du grand public sont traduits en anglais. L'ont récemment été les documents de soutien nécessaires à la mise en place du bulletin national et à l'application du projet de loi n° 56 qui modifiait la <i>Loi sur l'instruction publique</i> .

Les exemples qui précèdent illustrent les modes d'utilisation antérieurs des fonds de l'Entente. Des adaptations différentes pourraient s'avérer nécessaires quant à l'utilisation des fonds à l'avenir. Il faut rappeler qu'à défaut d'affecter directement des fonds de l'Entente à la communauté éducative anglophone, le MELS devrait y allouer des ressources budgétaires supplémentaires de sorte que soient réalisées les adaptations requises pour répondre aux besoins liés à l'enseignement dans la langue de la minorité du système scolaire anglophone.

Consensus établis à la Table ronde

Extraits :

« Le MELS doit veiller à ce que les adaptations spécifiques, essentielles pour une mise en œuvre équitable des programmes, des politiques et des plans d'action, soient réalisées dès le départ et que les budgets requis pour la mise en œuvre soient prévus et complétés par des fonds de l'Entente au besoin. (Nota : Les adaptations nécessaires sont loin de se limiter à la traduction des documents vers l'anglais.) »

« Nous croyons que les fonds de l'Entente Canada-Québec sont essentiels pour répondre aux besoins de la communauté éducative anglophone... »

Recommandation : Le financement au titre de l'Entente Canada-Québec doit, pour le moins, demeurer au niveau actuel et être administré par le SSAACC, en tant que soutien essentiel aux adaptations qui doivent être réalisées au sein de la communauté éducative anglophone et pour répondre aux besoins émergents.

2. Nécessité d'une structure administrative provinciale distincte pour le système scolaire anglophone

Parallèlement à la nécessité d'une continuité d'accès au financement au titre de l'Entente Canada-Québec, s'inscrit le besoin fondamental d'une structure administrative provinciale du MELS pour le système scolaire anglophone qui tient compte de son contexte et de ses défis distincts. Étant donné son accès limité à des ressources et à des services de soutien en anglais, la communauté éducative anglophone s'est adaptée et a établi des modes de travail différents pour mettre en œuvre les plans d'action du MELS et favoriser la réussite scolaire.

La communauté éducative anglophone valorise la participation et la collaboration avec les bureaux régionaux, mais, selon le consensus de ses membres, les bureaux régionaux du MELS ne sont à l'heure actuelle pas toujours en mesure de répondre adéquatement à ses besoins. Par exemple, six des neuf commissions scolaires anglophones ont un si vaste territoire qu'elles relèvent de plusieurs

bureaux régionaux du MELS à la fois, d'où un fardeau administratif accru. Les déplacements considérables, la multiplication des rencontres pour le personnel des commissions scolaires qui relèvent de plus d'une région administrative, l'accès à du personnel bilingue pour la prestation de services de soutien et d'autres services en anglais, et la méconnaissance de la communauté éducative anglophone comptent au nombre des préoccupations fréquemment exprimées et se traduisent souvent par un effritement des services aux élèves anglophones.

Le SSAACC a toujours bien desservi la communauté éducative anglophone, conformément à son mandat de soutenir la qualité de l'éducation, à sa connaissance des besoins du secteur et à ses efforts pour le déploiement de directives, de lignes directrices et d'orientations claires du MELS dans le système scolaire anglophone, tout en appuyant leur mise en œuvre dans un contexte distinct. Un participant à la Table ronde du COPRSAQ a saisi avec justesse les perceptions des personnes présentes en qualifiant le SSAACC d'« intermédiaire vital » qui renforce le lien entre la communauté éducative anglophone et le MELS.

Consensus établis à la Table ronde

Extraits :

« Le SSAACC, l'intermédiaire vital de la communauté éducative anglophone au sein du MELS, doit continuer à être le fondé de pouvoir du MELS pour la distribution, l'administration et la comptabilité des fonds de l'Entente Canada-Québec. »

« Nous demandons au MELS de concourir plus directement à la réponse aux besoins de la communauté éducative anglophone, tandis que le SSAACC devrait continuer d'agir en tant qu'intermédiaire et de soutien à des solutions novatrices aux défis du secteur. »

Recommandation : Bien qu'elle reconnaisse l'importance de la collaboration régionale, la communauté éducative anglophone doit continuer d'être desservie par une structure administrative provinciale distincte au sein du MELS, à l'appui de ses établissements d'enseignement et de la réussite scolaire.

3. Réussite scolaire, contraintes et responsabilité financières

La plupart des participants à la Table ronde ont exprimé certaines préoccupations quant au fait que la communauté éducative anglophone ait dû se livrer à des démarches soutenues auprès du MELS pour que le système scolaire anglophone obtienne sa juste part des ressources régionales. En outre, ils ont fait état de nombreux obstacles d'ordre administratif à l'accès aux fonds disponibles.

Les allocations ciblées (financement par mesures) constituent une importante source de financement du système scolaire anglophone et un soutien essentiel à la réussite scolaire. Trois aspects du financement par mesures ont fait l'objet d'un consensus lors de la Table ronde :

- La communauté anglophone doit avoir la certitude qu'elle reçoit une part proportionnelle du financement total.
- Les mécanismes d'affectation des allocations ciblées doivent être revus.
- Les mécanismes actuels pour la reddition de compte et la transparence comportent de graves lacunes.

Trois problèmes ont été soulevés :

Problèmes soulevés par la communauté éducative anglophone	Explication
a) Exigences administratives disproportionnées par rapport aux montants alloués	Étant donné que les crédits alloués au titre du financement par mesures sont calculés en fonction d'une formule par élève, les montants que reçoivent les petites commissions scolaires et leurs écoles sont parfois infimes. Il appartient dès lors au personnel de déterminer si le montant de l'allocation justifie le temps et les efforts administratifs qu'il lui faut consentir pour l'obtenir. En conséquence, certaines de ces petites allocations demeurent inutilisées et ne répondent pas au but visé.
b) Critères trop spécifiques	Les critères établis pour le financement par mesures sont parfois si spécifiques et étroits qu'ils ne répondent pas aux besoins réels des écoles. En témoigne la mesure 50681 concernant l'achat de tableaux blancs interactifs pour les classes. Le système scolaire anglophone a depuis longtemps adopté les technologies éducatives et a affecté d'importantes sommes à l'achat d'ordinateurs et de tableaux blancs pour ses classes. La plupart des classes de nombreuses écoles anglophones sont donc déjà dotées de tableaux blancs, mais les demandes visant l'affectation des nouveaux crédits alloués pour l'achat de tableaux blancs à d'autres besoins d'ordre technologique sont systématiquement refusées.
c) Fardeau administratif excessif lié aux processus	Outre les difficultés liées à la paperasserie et à des paramètres de financement rigides, nombre de commissions scolaires anglophones relevant de plusieurs régions administratives sont aux prises avec un financement par mesures, comme les crédits pour la persévérance scolaire, qui est administré par plusieurs ministères et organismes. En résulte un fardeau administratif excessif lié à des processus d'octroi par plusieurs instances et la multiplication des rencontres pour le personnel scolaire. Les petites commissions scolaires dotées d'un vaste territoire sont donc désavantagées sur ce plan également, du fait que leur effectif n'est pas assez nombreux pour une participation à toutes les réunions de prise de décisions et aux multiples tables régionales dans d'autres secteurs.

Les structures de financement par mesures en place posent problème à la communauté éducative anglophone. Il est essentiel de conférer une autonomie locale accrue au secteur et de réduire les exigences administratives imposées, de manière à favoriser un processus décisionnel optimal sur le plan pédagogique. Il faut une nouvelle approche qui à la fois tient compte des exigences de reddition de compte et de transparence du MELS et du besoin de souplesse, au sein du système scolaire anglophone, pour répondre aux besoins des collectivités locales.

Consensus établis à la Table ronde
<p>Extraits :</p> <p><i>« Afin d'améliorer les services qu'il offre et la réussite scolaire, le secteur anglophone doit recevoir directement sa part proportionnelle des fonds disponibles. »</i></p> <p><i>« Trop pour trop peu. La quantité d'efforts est disproportionnée par rapport aux résultats possibles. L'investissement en temps et en ressources n'offre pas un rendement proportionnel. »</i></p> <p><i>« Nous préconisons la souplesse et l'autonomie locales (au lieu d'une formule unique pour tous). »</i></p>

Recommandation : Afin d'assurer un traitement équitable pour tous les élèves du Québec, le MELS doit veiller à ce que le système scolaire anglophone reçoive une part proportionnelle et équitable de toutes les allocations ciblées et des ressources régionales équivalentes.

Recommandation : Le MELS doit optimiser les allocations au titre du financement par mesures dans le système scolaire anglophone, en diminuant les exigences administratives et en offrant une souplesse et une autonomie de décision accrues, tout en respectant le but général du financement ciblé.

Recommandation : Les ressources à l'appui d'objectifs pédagogiques, comme la persévérance scolaire, devraient être gérées par le MELS plutôt que par d'autres ministères et organismes avec accès équitable aux ressources pour la communauté éducative anglophone.

4. Partenariats / consortiums / innovations

La communauté éducative anglophone a adopté une approche de collaboration et une façon distincte de faire les choses, à l'intérieur des cadres fixés par le MELS, qu'elle veut préserver afin de répondre le mieux possible aux besoins propres au système scolaire anglophone et de favoriser la réussite scolaire. Elle est reconnue pour son recours à l'innovation et aux partenariats dans le but, à la fois, de répondre aux défis locaux et d'améliorer les services à ses élèves. Les centres scolaires et communautaires œuvrant en collaboration avec des partenaires communautaires, le modèle de centres d'excellence mis sur pied pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers et accroître la capacité de répondre aux besoins particuliers dans l'ensemble de la province, de même que l'échange de ressources pédagogiques et le soutien à l'apprentissage en ligne offerts par LEARN sont autant d'exemples des mesures novatrices et efficaces auxquelles la communauté éducative anglophone affecte les ressources à sa disposition.

Des commissions scolaires se tournent vers le partage des services de transport, de la taxation, du perfectionnement professionnel, des services administratifs, d'éducation des adultes et de formation professionnelle dans le but de réduire leurs coûts. Bien que ces stratégies soient partiellement fructueuses, elles ne sont manifestement pas envisageables pour certaines commissions scolaires et pourraient ne pas donner lieu à des économies importantes.

Consensus établis à la Table ronde

Extraits :

« L'établissement continu d'un éventail de partenariats, au lieu d'une fusion de services imposée, est essentiel pour la survie du système scolaire anglophone. »

« Les décisions devraient reposer sur une analyse coûts-bénéfices approfondie de diverses solutions (qui tiennent compte des spécificités de la communauté éducative anglophone). »

Recommandation : Au lieu d'imposer des solutions provinciales de fusion des services, le MELS devrait appuyer le système scolaire anglophone dans l'établissement de partenariats (initiatives locales, régionales ou provinciales) pour optimiser les ressources.

5. Élargissement de l'éventail des programmes de formation professionnelle et technique offerts en anglais

Les défis propres au secteur de la formation professionnelle et aux programmes d'études collégiales techniques du système scolaire anglophone ont souvent fait l'objet de discussions au sein du COPRSAQ. Le système actuel d'autorisations par programme d'études du MELS restreint l'éventail des possibilités de formation régionales pour les élèves dans toutes les régions de la province. Les commissions scolaires en dehors de l'île de Montréal, dont les autorisations de programmes sont peu

nombreuses et restreintes, peuvent difficilement offrir des programmes en anglais qui correspondent aux besoins du marché du travail de leurs régions. En outre, l'éventail étroit des possibilités de formation professionnelle ou de formation technique dans des cégeps anglophones dans certaines régions oblige de nombreux étudiants à déménager dans des centres urbains ou à entrer sur le marché du travail et à occuper un emploi mal rémunéré. Des changements au système actuel d'autorisations des programmes de formation professionnelle du MELS s'imposent afin de mieux répondre aux besoins de la communauté de langue anglaise en matière d'éducation et d'améliorer l'accès aux études et les possibilités d'emploi.³ Un cadre plus souple pour déterminer les territoires, tant au niveau d'une commission scolaire qu'à l'échelle régionale ou provinciale, répondrait davantage aux défis propres à l'obtention des autorisations nécessaires, notamment dans le contexte d'un secteur éducatif de minorité linguistique. L'offre de programmes de formation professionnelle en anglais doit être revue et élargie. Non seulement ces changements seraient bénéfiques pour les élèves, mais ils permettraient également au système scolaire anglophone public de contribuer à l'importante tâche de répondre aux besoins du marché du travail du Québec.

Consensus établis à la Table ronde

Extraits :

« En fonction des paramètres établis par le ministère, les commissions scolaires et les collèges anglophones devraient avoir l'autonomie nécessaire pour déterminer les besoins liés aux programmes. »

« Il faut un éventail accru de cours offerts en anglais dans le secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. »

Recommandation : Le MELS doit revoir et accroître les programmes de formation professionnelle ou d'études collégiales techniques offerts au sein du système scolaire anglophone et l'accès régional à ces programmes.

Conclusion

En tant que table d'orientation pédagogique largement représentative de la communauté éducative anglophone, le COPRSAQ entend continuer de chercher des solutions aux défis en matière d'éducation auxquels font face ses établissements d'enseignement anglophones. Nous nous réjouissons à la perspective de soumettre aux ministres nos préoccupations et nos idées dans le but de consolider et d'améliorer la réussite scolaire.

La communauté éducative anglophone est fermement engagée à préserver et à améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages en classe. Pour y arriver, elle aura cependant besoin d'un accès équitable aux ressources financières disponibles et, qui plus est, du soutien financier de l'Entente Canada-Québec afin de réaliser les adaptations essentielles au sein de la communauté éducative anglophone. Sans les fonds de l'Entente, les adaptations en langue de la minorité requises par la communauté éducative anglophone devraient être soutenues financièrement par le MELS.

Soulignons, en terminant, que les recommandations qui figurent dans le présent exposé de position sont fondées sur de solides consensus établis par un groupe largement représentatif de participants de la communauté éducative anglophone. Le COPRSAQ demande aux ministres de bien vouloir prendre ses propositions en sérieuse considération au moment de l'élaboration des règles budgétaires pour 2013-2014.

³ Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA), *Comblant l'écart entre formation et emploi pour répondre aux besoins du marché : questions propres au secteur anglophone*, 2011.

Sommaire des recommandations du COPRSAQ fondées sur de solides consensus au sein de la communauté éducative anglophone

1. Le financement au titre de l'Entente Canada-Québec doit, pour le moins, demeurer au niveau actuel et être administré par le SSAACC, en tant que soutien essentiel aux adaptations qui doivent être réalisées au sein de la communauté éducative anglophone et pour répondre aux besoins émergents.
2. Bien qu'elle reconnaisse l'importance de la collaboration régionale, la communauté éducative anglophone doit continuer d'être desservie par une structure administrative provinciale distincte au sein du MELS, à l'appui de ses établissements d'enseignement et de la réussite scolaire.
3. Afin d'assurer un traitement équitable pour tous les élèves du Québec, le MELS doit veiller à ce que le système scolaire anglophone reçoive une part proportionnelle et équitable de toutes les allocations ciblées et des ressources régionales équivalentes.
4. Le MELS doit optimiser les allocations au titre du financement par mesures dans le système scolaire anglophone, en diminuant les exigences administratives et en offrant une souplesse et une autonomie de décision accrues, tout en respectant le but général du financement ciblé.
5. Les ressources à l'appui d'objectifs pédagogiques, comme la persévérance scolaire, devraient être gérées par le MELS plutôt que par d'autres ministères et organismes avec accès équitable aux ressources pour la communauté éducative anglophone.
6. Au lieu d'imposer des solutions provinciales de fusion des services, le MELS devrait appuyer le système scolaire anglophone dans l'établissement de partenariats (initiatives locales, régionales ou provinciales) pour optimiser les ressources.
7. Le MELS doit revoir et accroître les programmes de formation professionnelle ou d'études collégiales techniques offerts au sein du système scolaire anglophone et l'accès régional à ces programmes.

ANNEXE A



Participants à la Table ronde du COPRSAQ du 29 novembre 2012 :

- Administrateurs des services éducatifs complémentaires (ACES)
- Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec (AAEAQ)
- Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)
- Association des comités de parents anglophones (ACPA)
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ)
- Association des écoles juives (AEJ)
- Association des écoles privées du Québec (QAIS)
- Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)
- Comités centraux de parents des commissions scolaires anglophones
- Comité directeur des collèges anglophones (cégep)
- Commission de l'éducation en langue anglaise (CELA)
- Directors of English Education Network (DEEN)
- Élèves et étudiants représentant le secteur des jeunes, le secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, les cégeps et les universités
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)
- Independent School Associations' Table (ISAT)
- Leading English Education and Resource Network (LEARN)
- MELS-SSAACC (observateurs)
- Provincial Organization of Continuing Education Directors English (PROCEDE)
- Québec Community Groups Network (QCGN)
- Représentants de commissions scolaires à statut particulier (Littoral)
- Représentants des services éducatifs de commissions scolaires (neuf commissions scolaires anglophones)
- Sous-comités des directeurs généraux : secrétaires généraux, ressources humaines et finances
- Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB)
- Union indépendante des employés de soutien (UIES)
- Universités anglophones du Québec